

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

05 avril 2018

Le cinq avril deux mil dix-huit à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2018 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : **Mme PANNIER M HUE Mme JOURDAN
Mme BARRE M DESBUQUOIS M NARCY**

Absents excusés : **Mme AUBIN avec pouvoir à Mme JOURDAN
M COIFFIER Mme COURTADE Mme DROUILLON**

M HUE élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Houllémare, Conseillère Municipale, pour convenance personnelle.

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le Maire cède sa place à Monsieur Dominique Desbuquois, doyen du conseil municipal et sort lors de la présentation des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestions 2017 du receveur municipal :

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, chapitre par chapitre, vote le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du receveur municipal comme suit :**

Commune : Fonctionnement	Dépenses :	627 451,13 €
	Recettes :	745 106,70 €
	Excédent :	<u>117 655,57 €</u>

Investissement	Dépenses :	164 650,97 €
	Recettes :	269 869,99 €
	Excédent :	<u>105 219,02 €</u>

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations de résultats 2017 au Budget Primitif 2018 de la Commune**

L'excédent de fonctionnement 2017, soit 117 655,57 € est affecté au Budget primitif 2018 :

A l'article R 002 en fonctionnement pour 70 655,57 €

A l'article R 1068 en investissement pour 47 000,00 €

L'excédent d'investissement 2017, soit 105 219,02 € est affecté au Budget primitif 2018 :

A l'article R 001 en investissement pour 105 219,02 €

Monsieur le Maire rappelle le montant de la participation demandée, par la crèche RECREA 4, à la commune pour l'année 2018 est de : 40197 € dont 34056 € en fonctionnement.

Monsieur Pesquet propose de reconduire la décision qui avait été prise les années précédentes et donc de fiscaliser partiellement la participation. Celle-ci sera prélevée pour 26667 € sur les 3 taxes (Foncières, Habitation et non bâti)

Madame Barré et Monsieur Narcy souhaiteraient obtenir la répartition des enfants. Monsieur Pesquet s'engage à leur faire parvenir par mail.

Madame Barré souhaiterait savoir pourquoi le nombre d'enfants a diminué cette année par rapport à la première année. Madame Jourdan répond que le nombre d'enfants était anormalement élevé la première année car il n'y avait pas assez d'enfants d'autres communes adhérentes.

Les conseillers municipaux souhaitent un récapitulatif annuel.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la fiscalisation partielle d'un montant de 26667 € de la participation de la commune au syndicat intercommunal RECREA4 et demande que le produit de la fiscalisation soit prélevé sur les bases des trois taxes « habitation, foncière et foncier non bâti ».**

Monsieur le Maire annonce que les taux des 3 taxes sont reconduits et annonce :

Taxe d'habitation : 12.10 %

Taxe Foncière : 22.60 %

Taxe Foncière non bâti 63.20 %

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des 3 taxes comme suit :**

Taxe d'habitation : 12.10 %

Taxe Foncière : 22.60 %

Taxe Foncière non bâti 63.20 %

Monsieur Hue demande le taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères. Monsieur le Maire répond que le taux des ordures ménagères est arrivé à son plus bas niveau et ne bouge plus.

Monsieur le Maire indique que l'indemnité d'administration et de technicité n'existe plus et propose de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire propose de reconduire les montants annuels proposés en 2017 pour les IAT.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la mise en place du RIFSEEP 2018 comme suit :**

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	950,64 €
Adjoint Technique Territorial Principal	2728,14 €
Adjoint Technique Territorial Principal	2864,55 €
Adjoint Technique Territorial Principal	950,64 €
Adjoint Technique Territorial Principal	909,38 €
Adjoint Administratif	584,60 €
Adjoint Administratif Territorial Principal	3327,40 €

Le RIFSSEP sera versé mensuellement et proratisé en fonction du temps de travail. Les montants seront déduits des montant versés les quatre premiers mois de 2018 au titre de l'IAT.

Monsieur le Maire annonce les montants des participations 2017 au 6554 :

RECREA 4 :	7389 €
SILG :	4482 €

Monsieur Pesquet explique que seules deux communes ont voté contre le budget du SILG.

Monsieur Narcy indique qu'à la lecture du compte rendu, il semble qu'il y ait une prise de conscience du Syndicat du Lycée. Les communes ne souhaitent plus investir et certaines communes ne suivront plus.

Monsieur Hue indique que le lycée n'est pas le seul à utiliser les équipements.

Monsieur Narcy indique qu'il existe une convention avec des associations du plateau Est indiquant que celles-ci s'engagent à ne pas faire de demande auprès des communes adhérentes au syndicat du Lycée Galilée car ce dernier reverse une subvention. Il ajoute que Quévreville la Poterie a voté contre ce versement de subventions aux associations. Il rappelle qu'il faut 7 communes pour revoir les statuts du syndicat.

Monsieur Narcy demande si le montant de subvention demandé par RECREA 4 pour l'année 2018 est le même qu'en 2017. Monsieur Pesquet répond qu'il y a une légère évolution.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la participation 2017 à l'article 6554, comme suit :**

RECREA 4 :	7389 €
SILG :	4482 €

Pour les subventions aux associations, Monsieur le Maire donne la Parole à Madame Pannier qui annonce les subventions suivantes :

Entente Bouliste :	300 €
--------------------	-------

Anciens Combattants : 150 €
ASCYMARE : 1005 €

Madame Jourdan s'étonne que l'Association de Parents des Elèves de Quévreville la Poterie n'a pas fait de demande. Madame Pannier répond par la négative.

Madame Barré demande si l'abri de l'Entente Bouliste a été refait. Monsieur Pesquet et Madame Pannier répondent par l'affirmative.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour l'année 2018 comme suit :**

Entente Bouliste : 300 €
Anciens Combattants : 150 €
ASCYMARE : 1005 €

Avant le vote du Budget primitif, le conseil municipal souhaite refaire un point sur les travaux d'investissement 2018 :

Groupe scolaire :

Peinture bandeau de l'Ecole
Remplacement de 2 Dômes
Restauration de la Cours et traçage au sol
Remplacement du parc informatique
Mise aux normes des toilettes handicapées
Remplacement Cloison cantine
Achat de mobiliers scolaires
Achat de Bancs

Salles de l'Europe et des Chèvrevillais:

Remplacement du lave-vaisselle
Réhabilitation de la toiture
Remplacement des menuiseries et des bandeaux
Rénovation des pignons

Salle des Activités Artistiques :

Rénovation de la toiture

Mairie et Service Technique :

Achat d'un logiciel
Achat d'un cendrier extérieur
Achat d'un bras fils d'eau

City Stade et voirie :

Achat d'une table de pique-nique
Pose d'un abri
Pose d'une fontaine à Eau
Totem pour les commerçants

Monsieur Hue explique qu'en ce qui concerne le bras pour le nettoyage des fils d'eau, les communes peuvent obtenir un accompagnement financier de l'agence Seine Eau lorsque celles-ci s'engagent dans une démarche zéro phyto.

Monsieur Hue explique que les travaux de la cours du groupe scolaire débuteront le mercredi 25 avril 2018 : Avec les travaux préparatoires : Abattage des arbres, grattage de l'ancien revêtement pose des bordures et reprofilage de la cour. La mise en œuvre du nouvel enrobé sera réalisée du 2 au 4 mai. Des traçages ludiques au sol prendront place ultérieurement mais pas tel que nous l'avions imaginé avec les marquages thermocollés car la tenue dans le temps n'est pas suffisamment pérenne.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2018**

Fonctionnement (dépenses/recettes) équilibré :	660 093,12 €
Investissement (dépenses/recettes) équilibré :	169 619,95 €

Monsieur Hue estime que ce budget répond à la demande du plus grand nombre et que c'est très gratifiant.

Madame Barré demande si des familles se sont rapprochées du CCAS pour une éventuelle aide et suggère que certaines familles pourraient être aidées.

Madame Pannier répond par la négative et indique que les familles ne se font pas connaître auprès de la mairie mais que tout est mis en œuvre lorsque une demande est faite.

Monsieur Narcy ajoute que la commission vérifie que toutes les démarches ont été faites auprès des différents organismes notamment auprès d'une assistante sociale avant d'apporter une aide à son tour.

*** Le conseil municipal à l'unanimité approuve, le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du receveur municipal du CCAS :**

CCAS :	Fonctionnement	Dépenses :	9 483,25 €
		Recettes :	19 213,50€
		<u>Excédent :</u>	<u>9 730,25 €</u>

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations de résultats 2017 au Budget Primitif 2018 du CCAS :**

L'excédent de fonctionnement 2017, soit 9 730,25 € est affecté au Budget primitif 2018 :

A l'article R 002 en fonctionnement pour 9 730,25 €

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2018 du CCAS :**

Fonctionnement (dépenses/recettes) équilibré : 18 830,25 €

Monsieur le Maire indique que la délibération concernant le Bail emphytéotique entre la commune et la société Logéal sera prise ultérieurement car la convention n'a pas été reçue en mairie.

Monsieur rappelle qu'un accord de principe avait été émis et que un diagnostique complet diagnostique a été effectué.

Monsieur le Maire explique que la toiture de la salle de l'Europe et les dômes du groupe scolaire sont vétustes. Lors des dernières intempéries, des fuites d'eau ont été constatées. Il est nécessaire de réhabiliter la toiture de la salle de l'Europe et deux dômes du Groupe scolaires. Monsieur le Maire ajoute qu'une demande de subvention peut être faite auprès de la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur le Maire indique que deux entreprises ont été sollicitées. Les devis reçus sont équivalents.

Toiture Salle de l'Europe et Dômes Groupe Scolaire 10 282,76 € HT

*** Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie pour la réhabilitation de la toiture de la Salle de l'Europe et le remplacement de deux Dômes du Groupe scolaire pour un montant de 10 282,76 € HT**

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite faire une demande auprès du Département de Seine Maritime pour une subvention pour l'organisation du centième anniversaire du 11 novembre 1918.

Madame Pannier ajoute que Monsieur Pesquet a recherché des costumes de poilus. Quatre costumes seront prochainement réservés . Un clairon sera également présent. Un feu d'artifice de jour a également été proposé.

Monsieur Pesquet indique que Monsieur Coiffier présentera des photographies de poilus dans le cadre d'une exposition.

Madame Barré demande si les élèves du groupe scolaire seront présents. Madame Pannier et Monsieur Pesquet répondent que Madame Lamoureux-Mohring , directrice a été sollicitée.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime dans le cadre du centième anniversaire du 11 novembre 1918.**

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années, une demande de subvention est faite auprès du Département de Seine Maritime pour le Festival des Savoirs. Cette année encore, la commune souhaite faire une nouvelle demande pour son Festival qui aura lieu les 8 et 9 septembre 2018.

Madame Pannier rappelle que le changement de date du Festival est dû au fait que la journée du Patrimoine se déroulent en même temps le troisième week-end de septembre et que cela posait un problème d'organisation depuis quelques années.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime pour le Festival des Savoirs qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2018.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge pour moitié la facture pour la destruction des Hyménoptères. Le particulier doit auparavant avoir prévenu la mairie. Depuis quelques années un prestataire de service est chargé de cette destruction. Le tarif proposé est celui de 2017 soit 60 €.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec un prestataire pour la destruction des hyménoptères.**

Monsieur le Maire explique qu'une parcelle de 4,84 hectare doit être inscrite à l'état d'assiette de l'exercice 2018 des parcelles à couper. Il s'agit d'une parcelle de coupe de jardinage. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'arbres de petite qualité. Cette coupe permettra de replanter de nouveaux végétaux.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite l'Office Nationale des Forêts pour l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 de la parcelle n° 7 d'une surface de 4,84 hectares et décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2018**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion avec Europe Inter Echange, la situation du Burkina Faso a été abordée. L'année 2017 a été une année de sécheresse et le pays manque de tout et risque la famine. Monsieur Pesquet souhaiterait à titre exceptionnel que la commune apporte son aide. Il estime qu'il s'agit d'une affaire de solidarité. Monsieur Pesquet propose qu'une aide de 200 ou 300 € soit versée.

Monsieur Nancy demande pourquoi cette subvention n'a pas été proposée lors des subventions aux associations. Monsieur Pequet répond que cette subvention a été versée par Europe Inter Echange (E.I.E) et qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle.

Les conseillers municipaux suggèrent 300 €

*** Le conseil municipal, à la majorité des voix, 7 pour et 1 abstention (D.DESBUQUOIS), décide du versement d'une aide exceptionnelle pour le Burkina Faso d'un montant de 300 €**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pesquet rappelle que suite à une question d'un conseiller municipal posé lors du conseil municipal du 15 décembre 2017 concernant les ceintures de sécurité dans les transports scolaires, il s'est rapproché de la Métropole Rouen Normandie. La réponse apportée par la Métropole est que s'agissant de transports inter-urbain, le décret n° 2014-784 du 8 juillet 2014 relatif à la sécurité des transports collectifs de personnes fait une exception concernant « les véhicules de transports en commun urbain conçus essentiellement avec des places debout et dont les places assises ne sont pas équipées de ceinture de sécurité. »

La séance est levée à 20h25